

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE d'ANIMATEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale, et notamment l'article 9,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres, suite à concours, par mutation, intégration directe ou détachement dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux (3 au total),

CONSIDERANT que par conséquent, aucune nomination au titre de la promotion interne n'est possible, le quota étant de 1 pour 2 pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

CONSIDERANT par ailleurs que la clause de sauvegarde n'est pas plus favorable que l'application du quota (au 31/12/2024 : $36 \text{ agents} - 36 \times 8\% = 2,88 / 2 = 1,44$ donc une possibilité),

CONSIDERANT que 10 dossiers de candidature ont été déposés pour la promotion interne au grade d'animateur,

CONSIDERANT que la candidate retenue remplit les conditions prévues à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial par voie de promotion interne est fixée comme suit :

DURANDEAU Guillaume

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 14 octobre 2025.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion.
- notifié aux intéressés

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 14 OCTOBRE 2025

LE PRESIDENT,

Signé

Alain LECOINTE

Transmis en Préfecture le 16 octobre 2025

Accusé réception le 16 octobre 2025

Affiché, publié et certifié exécutoire le 16 octobre 2025

*Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,*

Signé

Cyrille DEVENDEVILLE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr